



## Editorial

Donnez votre choix, votez



Le droit de vote est un pilier de notre démocratie tant enviée par les autres pays. Il s'agit bien d'un droit mais, pour le bon fonctionnement de vos Autorités, celui-ci se rapproche d'une obligation, à tout le moins morale. Même partisan d'une liberté «positive», je revendique la mobilisation des citoyens pour l'usage de leur droit de vote.

Comme vous le savez, le 10 juin prochain sera une journée chargée en démocratie, puisque plusieurs objets fédéraux ainsi qu'un vote communal crucial vous seront soumis.

Les statistiques sont assez claires. Les meilleurs taux de retour dans les urnes proviennent des plus de 40-45 ans, la majorité des voix s'exprimant par ailleurs par correspondance. Les jeunes ont souvent de la peine à s'identifier à l'objet traité – ce que je comprends bien puisque j'ai quatre filles majeures ... – mais il est dommage de se priver de leurs «choix».

Réalisant à titre personnel mes devoirs citoyens par le biais du vote électronique, que je considère comme efficace tant pour moi que pour le dépouillement, permettez-moi d'en faire un peu la publicité, puisqu'étant une Commune largement sans papier, le Conseil communal privilégie ce moyen et le soutient au jour le jour.

Depuis la fusion, Val-de-Ruz encourage la gestion «participative» des citoyens notamment par l'intermédiaire de réseaux thématiques. Ce choix a permis, avec un grand succès, le suivi d'un important dossier, à savoir le plan directeur régional, et assure actuellement le traitement du sujet d'Ecorégion. Ce message n'est donc pas moralisateur, mais reste dans l'orientation prise par votre Commune. Votre vote est un élément participatif constitutionnel, auquel nous tenons tous.

Quand bien même l'enjeu est de taille ce 10 juin prochain, quel que soit votre avis, ne trouvez-vous pas qu'une participation d'au moins 70 % serait une «magnifique» représentation populaire?

J'espère que ce billet aura retenu votre attention, son ambition ne visant rien d'autre que d'ajouter quelques bulletins dans les urnes (électroniques ou pas). Les enjeux sont grands le 10 juin prochain. Votez! La démocratie suisse vous en donne la possibilité.

Cédric Cuanillon, conseiller communal

## Prochaine séance du Conseil général

Le Conseil général est convoqué **lundi 30 avril 2018 à 19h30** à la salle du Conseil général, à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin. L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 février 2018
3. Communications du président
4. Octroi de la garantie des prestations de [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne)
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 850'000 pour la pose d'une nouvelle conduite d'eau potable à la rue des Corbes à Savagnier
6. Modification partielle du plan d'aménagement local de Boudevilliers, secteur « Le Sécheron »
7. Rapport d'information relatif à l'élaboration d'un plan d'aménagement local (PAL)
8. Motions et propositions
9. Résolutions, interpellations et questions
10. Communications du Conseil communal

## Tirs obligatoires 2018

La Fédération de tir du Val-de-Ruz communique les dates des tirs obligatoires dans les différents stands de tir de la région:

Pour le tir au fusil, à 300m:

Mercredi 9 mai 2018	18h00 – 20h00	Savagnier
Mercredi 23 mai 2018	17h00 – 19h00	Chézard-Saint-Martin
Vendredi 25 mai 2018	17h30 – 19h30	Vilars
Samedi 26 mai 2018	09h30 – 11h30	Le Pâquier
Jeudi 31 mai 2018	18h00 – 20h00	Dombresson
Samedi 30 juin 2018	09h30 – 11h30	Le Pâquier
Mercredi 8 août 2018	18h00 – 20h00	Savagnier
Mercredi 29 août 2018	17h00 – 19h30	Chézard-Saint-Martin
Mercredi 29 août 2018	18h00 – 20h00	Savagnier
Mercredi 29 août 2018	17h30 – 19h30	Vilars
Jeudi 30 août 2018	18h30 – 20h00	Le Pâquier
Vendredi 31 août 2018	18h00 – 20h00	Dombresson

Pour le tir au pistolet:

Vendredi 25 mai 2018	17h30 – 19h30	Vilars
Mardi 29 mai 2018	17h00 – 19h00	Les Hauts-Geneveys
Mardi 28 août 2018	17h00 – 19h00	Les Hauts-Geneveys
Mercredi 29 août 2018	17h30 – 19h30	Vilars

Les autres dates de tir, par société, sont disponibles sur notre site internet.

## Faites du sport gratuitement

Comme en 2016 et 2017 et au vu du succès rencontré lors des deux premières éditions, la Commune soutient le programme d'activités sportives en extérieur développé par Océane Evard. Financés par la Commune, les cours AirFit et AirFit cross ont lieu en plein air de mai à octobre, chaque semaine, dans un site différent de Val-de-Ruz. Ils sont gratuits.

Le concept est motivant aux dires des 145 participants de 16 à 76 ans de l'année dernière. Durant une heure, le groupe pratique, avec une coach professionnelle, une activité physique complète adaptée à l'environnement choisi. Les spécificités du lieu sont exploitées de manière détournée pour réaliser un entraînement fonctionnel complet adapté à tous les niveaux sportifs des participants. Deux programmes différents sont proposés chaque semaine permettant ainsi aux sportifs débutants comme aux plus exercés d'y trouver leur compte.

Vous aimez le sport, êtes intéressé par un entraînement physique utilisant le mobilier urbain et la nature, vous avez envie de bouger, de tonifier votre silhouette ou de retrouver le plaisir de faire du sport, AirFit est une activité à essayer!

Les cours sont réservés aux personnes à partir de 16 ans révolus et en bonne santé. Retrouvez les dates, horaires ainsi que toutes les informations utiles et le lien pour l'inscription obligatoire sur notre site internet.



## Parc éolien des Quatre Bornes

Organisée par l'Etat de Neuchâtel, en collaboration avec la Commune de Val-de-Ruz, une séance d'information publique visant à présenter le projet d'implantation du parc se tiendra à la salle de spectacle de Fontainemelon le **8 mai 2018 à 19h30**.

## Abonnement piscine

C'est le dernier moment de commander votre abonnement à la piscine d'Engollon avant l'arrivée des beaux jours. Comme chaque année, l'ouverture est agendée au jeudi de l'Ascension, soit le 10 mai 2018.

Bénéficiez encore d'un prix réduit jusqu'au 30 avril 2018.

Le formulaire de commande est disponible sur notre site internet. Il peut également être demandé au 032 886 56 33 ou à [loisirs.val-de-ruz@ne.ch](mailto:loisirs.val-de-ruz@ne.ch).

## Fermeture des bureaux

A l'occasion de la Fête du travail et du week-end de l'Ascension, nos bureaux seront fermés toute la journée:

- le mardi 1<sup>er</sup> mai;
- les jeudi 10 et vendredi 11 mai 2018.

De plus, l'Administration fermera également exceptionnellement à 18h00 le jeudi 3 mai 2018.

## Planification énergétique

A Val-de-Ruz, de nombreuses réalisations ont été initiées dans le domaine de l'énergie, tant par les privés que par la Commune elle-même. On pense ici à la pose de panneaux solaires, au développement du chauffage à distance, à la création d'un biogaz, à l'isolation des bâtiments et à l'avancement de plusieurs projets éoliens. Aujourd'hui, il s'agit de bien structurer ces informations et de déterminer une politique communale énergétique planifiée.

Cette démarche consiste à établir un plan communal des énergies. Cela s'inscrit totalement dans la volonté communale de développer les énergies renouvelables, d'économiser l'énergie et de promouvoir l'autonomie énergétique. A savoir que l'Etat soutient ce projet, compatible avec la conception directrice de l'énergie 2015.

L'administration de l'énergie est à votre disposition au 032 886 56 27 ou à [energie.val-de-ruz@ne.ch](mailto:energie.val-de-ruz@ne.ch).



## Offre d'emploi

La Commune recherche

**un cantonnier à 80-100% pour la zone sud (Dombresson-Savagnier).**

Consultez l'offre détaillée sur notre site internet.

Les dossiers complets de candidature (H/F) doivent être adressés à l'administration des ressources humaines par courrier électronique exclusivement à [rh.val-de-ruz@ne.ch](mailto:rh.val-de-ruz@ne.ch).